
MAIRIE
DE

VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76

télécopie : 04.68.89.68.57

e-mail : villelongue-dels-monts.mairie@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
12 NOVEMBRE 2009**

Date convocation : 03 novembre 2009

Heure : 18H30

PRÉSENTS : MM. NIFOSI C, BARRE D, ROCH-VILA S, CABANAT J, ORTEGA C, DOUILLET J, DELAY D, CLEMENT A.L, CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, FRAUDET D.

ABSENTS : CARBOU D, MANDINE R, SERVAT J.M.

Procuration de vote est donnée par :

CARBOU Dany à BARRE Denis

MANDINE Romain à NIFOSI Christian NIFOSI

SERVAT Jean-Marc à CABANAT Jacques

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Raymond VAZQUEZ est nommé secrétaire de séance.

I – COMPTE-RENDU PRÉCÉDENTE RÉUNION :

Concernant la révision simplifiée N° 2 sur l'aménagement de Puig Tarrous et accueil d'un EHPAD, le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable donné par la DDEA, sous réserve de l'acceptation de cette révision simplifiée (fin de l'enquête publique le 16 novembre prochain) par le Conseil Municipal.

Cet avis représente un élément très important du dossier puisqu'il pourra permettre au futur gestionnaire l'ADPEP d'obtenir l'autorisation de la Commission Régionale de l'Organisation Sanitaire, Sociale et Médicale (CROSSM) pour ce projet d'EHPAD.

Pas d'observations – Adopté à l'unanimité.

- AUTRE QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR-
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de son Maire est inscrite à l'ordre du jour la question suivante :

- location maison Carrer de la Tramuntana

- REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR -

II- IMMEUBLE LES CLOSES – VENTES IMMOBILIERES

Le Maire informe l'assemblée des ventes des appartements. Il souligne la difficulté pour les T4, au nombre de 4, de trouver acquéreur.

Il propose une baisse du prix de vente à 150 000 € H.T. Ce nouveau prix ne remet pas en cause l'équilibre de l'opération.

L'Office 66, office départemental d'HLM, a été également contacté pour faire offre de prix.

En cas de non vente, la Commune mettra ces appartements à la location.

➤ Accord du Conseil pour une mise à la vente des appartements T4 au prix de 150 000 € H.T.

→ délibération

III- IMMEUBLE LES CLOSES – AVENANT MODIFICATIF DELAIS DE REALISATION DES TRAVAUX

Le Maire donne lecture du mémoire de présentation de l'avenant. Augmentation des délais de réalisation des travaux dus :

- à l'arrêt du chantier suite à injonction du TA de Montpellier
- redémarrage du chantier avec recadrage des marchés de travaux

- gestion des « Travaux Modificatifs Acquéreurs » non prévus au marché de travaux.

Accord du Conseil → délibération

IV – AVENANT TRAVAUX MAIRIE

Concerne le lot PEINTURES. Reprise des joues métal visibles du meuble d'accueil avec enduisage repassé au sintofer et ponçage soigné.

Montant de l'avenant : 750 €

Accord du Conseil → délibération

V – CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR

Concerne l'ensemble des photocopieurs MAIRIE+ECOLES qui seront renouvelés.

Comparatif entre contrats bénéfique pour la Commune.

Accord du Conseil → délibération

VI – CREATION D'UN CONTRAT PASSERELLE

Sur proposition de son Maire, le Conseil décide de la création d'un Contrat Passerelle à compter du 1^{er} décembre 2009 et pour une durée d'un an.

Le bénéficiaire du contrat sera affecté aux services techniques de la commune.

→ délibération

VII – MOTION DE SOUTIEN A L'IMPLANTATION D'UN LYCEE A ARGELES SUR MER

Le Maire donne lecture de la délibération du conseil municipal d'Argeles sur Mer pour l'implantation d'un lycée.

Le Conseil Municipal soutien cette motion pour faire aboutir ce projet pour lequel il ne manque plus que le feu vert de l'Etat.

Accord du Conseil → délibération

VIII – BAIL A LOYER MAISON CARRER DE LA TRAMUNTANA

Accord du Conseil pour un bail à loyer d'un montant de 350 €/mois.

La location est demandée par une jeune femme avec 2 enfants à charge en recherche urgente de logement.

Accord du Conseil → délibération

IX – QUESTIONS DIVERSES

1- Maison Ragonnet : cette bâtisse située Carrer Llarg appartient à la Commune. Une artiste est intéressée par la création d'un atelier.

Cette artiste sera convoquée par la Commission Culture pour qu'elle expose son projet.

2- Plan de relance de l'économie par le FCTVA : le Maire assure le conseil que l'objectif demandé par l'Etat pourra être atteint.

3- Cami de Matemala : demande de limitation de vitesse à 50 km/h

4- Marché du mercredi : après réunion plénière avec les commerçants, le marché se déplacera le mercredi à Les Closes face aux commerces sédentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h22.

Et ont signé les membres présents.

Le MAIRE,

Le membres du Conseil Municipal,